

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1967)
Heft: 77

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

J.A. Lausanne Domaine 77 public

Contre-portrait de M. Schaffner

Critiquer M. Schaffner, c'est du conformisme anti-conformiste, nous dit M. Pierre Béguin, dans un article de la « Gazette de Lausanne », intitulé réponse à « Domaine public », qui s'ouvre par des encouragements et des compliments paternels, mais agréables à lire.

Et pour prouver que M. Schaffner n'est pas ce que l'on dit, ce que l'on pense, M. Béguin brosse un portrait du conseiller fédéral : grand négociateur, administrateur, arbitre des intérêts privés; il n'a pas précipité la Suisse, bras ouverts, dans le sein du Marché commun, ce qui prouve sa sagesse, car le pays n'aurait pas accepté cette aventure. Tel est l'homme d'Etat.

Qui est M. Schaffner ?

Nous avons été tentés par un contre-portrait. L'exercice est intéressant, comme pour tout homme public que le citoyen juge et croit connaître, sans qu'il puisse nuancer, par un contact personnel, son opinion. M. Schaffner est de la qualité de ceux que l'on discute. C'est un premier trait. Il en va des hommes comme des œuvres. En dessous d'un certain niveau, on n'ouvre pas la discussion; pourquoi se donnerait-on encore la peine de justifier ses critiques ? M. Schaffner, lui, est au-dessus de ce niveau-là; dans la grisaille politique, il appelle le parti pris.

Il a grandi au sein de l'administration fédérale, nous rappelle M. Béguin. Il connaît les détours de la maison. Il fut un grand commis avant d'être homme de gouvernement. Voilà donc une formation complète : administrative et politique.

Il n'est pas certain que cet apprentissage-là soit le meilleur. Quand l'administration prépare un projet, elle doit discuter durement avec les intérêts privés, elle leur tient tête et aussi lâche du lest; tout cela prend du temps et de la peine; quand le projet est au point, il reste une ultime épreuve : la ratification politique. Mais qu'est-ce en comparaison ? — Les débats d'une commission durent quelques heures, les débats d'un Conseil durent quelques minutes, c'est-à-dire qu'ils sont pour le magistrat une brève corvée, dont il faut se tirer au mieux. Tous les chroniqueurs révèlent que M. Schaffner pratique ce sport avec aisance. Il a de la présence physique, de l'autorité, de la culture, du mordant; il se fait craindre; il fait rire au détriment de l'interpellateur, devant un public en fin de compte facile, car les assemblées sont volontiers complaisantes et un peu lâches; il a l'autorité et le brio qui permet à un homme d'Etat, il est vrai que ce n'est pas très difficile en Suisse, de sauter les obstacles parlementaires. Cela ne va pas sans un certain cynisme démocratique. La réalité, c'est aux yeux de tels hommes, le travail lent et difficile de la négociation; le jeu démocratique n'est plus qu'un art, un spectacle : il suffit d'apprendre à placer les banderilles.

Cette maîtrise des assemblées peut être une qualité. Rien de plus pénible qu'un membre de l'exécutif qui, au dernier moment, laisse foirer ses projets (on a vu récemment des conseillers fédéraux dans cette situation). Mais le cynisme parlementaire fait parfois de la mauvaise politique, à un autre niveau. Tel fut le cas pour M. Schaffner.

Son activité est en effet marquée par sa politique conjoncturelle. Economiquement, elle a été un demi-échec, un demi-succès; politiquement un échec.

On a souvent expliqué que le titre trompeur « arrêts contre le renchérissement » avait été inventé par un conseiller aux Etats et non pas M. Schaffner. Mais il trouva la formule heureuse et l'agréa. C'était une habileté parlementaire. Elle fut efficace dans l'immédiat. Mais la rouerie fut une erreur politique. Le peuple se sentit berné. A juste titre, car ce n'est pas par simple distraction qu'on lui fit croire qu'on allait stopper le renchérissement; la campagne populaire

fut précédée d'une quasi-manipulation de quelques prix de l'indice; il s'agissait, avec preuves à l'appui, de démontrer à la veille du scrutin, que la lutte avait, d'ores et déjà, obtenu des succès décisifs. On retarda donc, pour après la votation, plusieurs hausses de prix que l'on était déjà décidé d'appliquer. De même, pour les esprits plus exigeants, M. Schaffner lança l'idée d'un « programme complémentaire », sorte d'attrape-nigauds, depuis longtemps oublié.

C'est une curieuse loi de la démocratie, que méconnaissent peut-être les hommes grandis dans l'administration ou la politique et capables de dominer avec aisance une assemblée : le peuple plus simple et plus fruste qu'un Parlement s'accommode moins bien des habiletés. En fin de compte il a des exigences impérieuses. La démocratie directe a d'autres lois que la démocratie parlementaire.

Les réalités que connaît M. Schaffner, ce sont les exigences de l'économie suisse, la conciliation des intérêts des partenaires sociaux. Il passe (même s'il doit consacrer beaucoup de son temps à l'agriculture) pour être l'homme de notre industrie d'exportation.

Réputation méritée. Elle inspire une politique qui n'a pas que des aspects négatifs; M. Schaffner protège les intérêts du capitalisme suisse dynamique, celui qui est le plus étroitement lié à notre prospérité et qui ne défend pas n'importe quel profit. Le resserrement des crédits a mis fin aux gains faciles des spéculateurs et de tout un capitalisme marginal. De plus, M. Schaffner ne voit pas d'un mauvais œil que certains privilèges, certains cartels, certains prix imposés soient bousculés. Ce néo-libéralisme-là permet à la gauche de faire avec lui un bout de chemin. Mais un bout seulement. Les intérêts du grand capitalisme peuvent exiger le sacrifice du capitalisme réactionnaire, mais il prend aussi sa laine sur d'autres dos. M. Schaffner est encore l'homme de la formule : « On combat l'inflation par la diminution du pouvoir d'achat des consommateurs », ce qui est de sa part un gage de « conformisme conformiste » à la pensée économique libérale.

Et il est aussi de ceux (comme M. Max Petitpierre) qui identifient l'intérêt national avec celui des grandes affaires suisses, considérées comme des entreprises privées d'intérêt public. C'est dans cette perspective que la politique européenne a été abordée, avec une prudence, non pas seulement dans la décision, mais même surtout la discussion publique. Notre neutralité a bon dos; le mot est noble; il cache aussi de gros intérêts. M. Béguin croit que les Européens poursuivent M. Schaffner de leur rancune. L'explication est courte. En réalité, rien n'a été fait encore pour rendre le peuple suisse conscient de l'importance du choix; on pense probablement en haut lieu que cela ne le regarde pas, pas pour le moment du moins, que la discussion n'a pas à sortir du cercle des états-majors des grandes holdings suisses, des grandes banques suisses, et des grands commis.

M. Schaffner apparaît comme le représentant-type de la politique suisse d'aujourd'hui. Les affaires sont bien gérées; mais elles le sont entre initiés et confidentiels; pratiquement, en dehors du Parlement, qui l'accepte, et du peuple, qui n'y peut mais.

Le conformisme antischaaffnérien, c'est en fin de compte poser la question : à l'heure des choix difficiles, qui décidera de l'avenir du pays ?

Une oligarchie ? M. Schaffner s'excusa un jour de quitter une séance du Conseil des Etats, qui traitait un objet le concernant et qui dut, en conséquence, être retiré de l'ordre du jour. A la même heure, il devait présider une séance des partenaires sociaux. Le Parlement n'avait qu'à attendre.

Bi-mensuel romand
N° 77 7 septembre 1967 Quatrième année

Rédacteur responsable : André Gavillet
Le numéro : 70 centimes
Abonnement pour 20 numéros :

Pour la Suisse : 12 francs
Pour l'étranger : 15 francs

Changement d'adresse : 50 centimes
Administration, rédaction :
Lausanne, Case Chauderon 142
Chèque postal 10-155 27
Imprimerie Raymond Fawer S.A., Lausanne

Aux articles de ce numéro
ont collaboré :

Henri Galland
André Gavillet
Jacques Morier-Genoud
Marx Lévy
C.F. Pochon

Le N° 78 sortira de presse le jeudi 23 septembre 1967